

Nos conditions générales de vente

ARTICLE 1 : Application des conditions générales

Toute commande de produit émanant du Client est régie par les présentes Conditions Générales. Toute commande du Client vaut acceptation par celui-ci sans exception ni réserve, de l'intégralité de ces Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales s'appliqueront à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat du Client et/ou de tout document émanant de celui-ci.

Le fait que AUBRILAM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites Conditions Générales.

ARTICLE 2 : Commande

Pour passer commande, le Client devra adresser un bon de commande précisant :

- La quantité et le type de produits commandés

- Le prix

- Le mode de paiement

- La monnaie de paiement

- Le lieu de livraison

Les commandes devront être confirmées par AUBRILAM par accusé de réception dans les 10 jours de la commande. AUBRILAM confirmera la date estimée d'expédition et de livraison. A compter de l'accusé de réception de la commande établi par AUBRILAM, toute commande est réputée ferme et définitive. Aucune annulation de commande ne sera acceptée.

ARTICLE 3 : Prix

Les prix des Produits sont précisés dans les devis. Les devis sont valables deux mois à compter de leur date d'émission. Les prix s'entendent hors taxes et hors frais de livraison et de pose.

ARTICLE 4 : Paiement

4.1. Les factures sont payables à 30 jours date de facture. AUBRILAM se réserve le droit de demander un paiement anticipé pour toute commande ou un acompte à la commande. Le paiement s'effectue net et sans escompte, par chèque ou virement bancaire à l'adresse stipulée dans les Conditions Générales de Vente.

4.2. Toute réclamation du Client ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements.

4.3. A défaut de paiement dans les délais, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard, équivalentes à 5% du montant hors taxe du montant de la facture sans que ce taux ne puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, jusqu'au jour du paiement intégral effectif, sans préjudice de tout dommage et intérêt.

Par ailleurs, le Client, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de AUBRILAM, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à quarante euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant précité, AUBRILAM sera en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

4.4. En cas de défaut de paiement de tout ou partie de la facture, AUBRILAM aura également la faculté de :

- De suspendre ou de résilier les commandes et livraisons en cours

- D'exiger de plein droit le règlement immédiat de l'intégralité des sommes restant dues par le Client afférent à d'autres contrats en cours

- De retenir les produits jusqu'à complet paiement du prix

- D'exiger un paiement anticipé pour les commandes ultérieures.

4.5. En aucun cas les paiements qui sont dus à AUBRILAM ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de AUBRILAM.

Article 5 : Réserve de propriété

L'ensemble des produits vendus par AUBRILAM est vendu sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix, à l'échéance convenue, par le Client et ce nonobstant le transfert des risques à la date de livraison. En cas de défaut de paiement à l'échéance, AUBRILAM reprendra possession des produits dont il est resté propriétaire et pourra, à son gré, résoudre le Contrat par

simple lettre recommandée adressée au Client.

Le Client s'interdit toute transformation, incorporation ou assemblage des produits avant de les avoir payés.

Le Client doit conserver les produits vendus sous réserve de propriété de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec des produits de même nature provenant d'autres vendeurs.

Les risques sont à la charge du Client dès la livraison des produits, dans les conditions du Contrat nonobstant la réserve de propriété.

Le Client s'engage à assurer les produits au profit de qui il appartiendra, contre tous les risques qu'ils peuvent courir ou occasionner dès leur livraison.

Le Client se charge du bon entretien des produits vendus sous réserve de propriété et assumera les frais de remise en état s'il doit les restituer impayés.

La restitution des produits impayés sera due par le Client défaillant à ses frais et risques, sur mise en demeure de AUBRILAM par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où AUBRILAM devrait revendiquer les produits, il sera dispensé de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par Le Client (pour frais de restitution ou de remise en état).

ARTICLE 6 : Livraison des produits

Sauf disposition contraire, l'incoterm est EXW.

Le transport est réalisé aux frais et risques du Client.

Tous frais, charges de quelque nature que ce soit, relatifs au transport sont à la charge du Client. Les emballages non consignés sont toujours dus par le Client et ne sont pas repris par AUBRILAM. En l'absence d'indication spéciale à ce sujet, l'emballage est préparé par AUBRILAM qui agit au mieux des intérêts du Client.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des conditions d'approvisionnement et de transport d'AUBRILAM. AUBRILAM s'engage à mettre en œuvre la plus grande diligence pour le respect des délais.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent engager la responsabilité de AUBRILAM et ne peuvent donner lieu à pénalités, ni à dommages-intérêts, ni à retenue ou annulation des commandes en cours. En particulier, il est précisé que les retards dus aux conditions climatiques ne pourront pas donner lieu à indemnisation. En outre, AUBRILAM ne pourra être responsable des retards causés par les sous-traitants qui lui auront été imposés par le Client ou résultant du fait du Client.

Toute modification de commande donnera lieu à un changement consécutif des délais. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant AUBRILAM de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné, l'accident notamment d'outillage, bris de machine, interruption ou retard de transport.

AUBRILAM informera le Client dans les meilleurs délais de tout retard.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers AUBRILAM, quelle qu'en soit la cause. Les commandes sont susceptibles d'être livrées en plusieurs colis et/ou en plusieurs fois.

ARTICLE 7 : Réception - Réclamation - Retour

Le Client dispose de 30 minutes à réception du chauffeur-livreur pour contrôler les produits. En cas d'acceptation de la livraison malgré un signe apparent d'anomalies sur l'emballage, les produits ou le nombre de colis, le Client s'engage :

- A émettre des réserves claires et précises sur le récépissé de livraison en cas de perte ou d'avarie sur les produits

- Ces réserves devront être constatées et écrites en présence du chauffeur-livreur

- Les formules « sous réserve de déballeage » ou « sous réserve de vérification ultérieure » ne sont pas admises et n'ont aucune valeur

- La nature des produits et le nombre de pièces en défaut devront être clairement mentionnés

- Le Client dispose de 48 heures pour confirmer auprès d'AUBRILAM les réserves par courrier recommandé et e-mail (art. L. 133-3 du code de commerce). A défaut, le Client perdra tout recours contre AUBRILAM en cas de perte ou avarie résultant du transport. Le Client devra notifier au transporteur sous trois jours toute perte ou avarie.

En cas de refus total ou partiel de la livraison, le Client s'engage :

- A émettre des réserves claires et précises sur le récépissé de livraison en cas de perte ou d'avarie sur les produits.
- Ces réserves devront être constatées et écrites en présence du chauffeur-livreur.

Tout vice apparent ou non-conformité, pour être pris en considération, doit être signalé par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 24 heures après livraison des produits. Cette réclamation doit contenir des données exactes quant à la nature et à l'importance du vice ou de la non-conformité.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute réclamation concernant la quantité livrée, l'exécution, la qualité, ou toute autre raison, devra être notifiée à AUBRILAM par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de l'arrivée des produits. Passé ce délai, les produits seront considérés comme définitivement acceptés.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou non-conformités allégués. Il devra laisser à AUBRILAM toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et/ou non-conformités, et pour y porter remède.

Tout retour de produit nécessitera l'accord préalable d'AUBRILAM. Tout produit retourné sans cet accord ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir.

ARTICLE 8 : Installation des produits

Sauf disposition contraire, l'installation des Produits n'est pas comprise dans le prix. L'installation des Produits nécessite l'intervention de professionnels compétents. En cas d'installation par AUBRILAM, AUBRILAM limite sa responsabilité dans le cadre d'une obligation de moyen. Toute conséquence résultant de la pose restera de la responsabilité du Client. Le perçage des mâts commercialisés par AUBRILAM dépend du choix des lanternes qui y seront fixées.

ARTICLE 9 : Garanties - Limitation de responsabilité

AUBRILAM garantit uniquement à ses Clients que les Produits sont conformes à la législation française en vigueur, à l'exclusion de toute autre garantie.

AUBRILAM est assuré conformément à sa qualité de fabricant de Produits.

La responsabilité de AUBRILAM est limitée aux dommages directs résultant d'une faute de AUBRILAM.

La responsabilité de AUBRILAM est limitée au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse, à condition qu'elle n'ait subi aucune modification, à l'exclusion de toute autre indemnité ou pendant la période de garantie d'un an à la réparation sur place ou dans les locaux d'AUBRILAM. Dans ce cas, les frais de transport et de main d'œuvre sont à la charge d'AUBRILAM sous réserve que le défaut de marchandise soit de sa responsabilité.

AUBRILAM ne garantit pas les conséquences dommageables résultant de mauvais stockage. Les consignes de stockage des produits sont téléchargeables dans l'onglet « documentation » sur le site internet d'AUBRILAM et apposées sur les marchandises lors des livraisons.

AUBRILAM ne garantit pas les dommages résultant d'une utilisation anormale ou d'une utilisation dans des conditions anormales ou ne correspondant pas aux notices. Les notices d'installation des produits sont téléchargeables dans l'onglet « documentation » sur le site internet d'AUBRILAM.

AUBRILAM ne sera en aucun cas responsable envers le Client, ses agents, employés, successeurs ou ayant cause, d'un quelconque dommage indirect ou immatériel de quelque nature que ce soit, incluant et ce sans limitation les pertes, coûts, dommages, pertes de revenu ou de profit, subis par le Client ou un quelconque tiers dans le cadre de ses obligations contractuelles.

AUBRILAM ne sera en aucun cas responsable envers le Client de l'évolution des matériaux naturels utilisés pour la fabrication des Produits dues aux conditions climatiques, à l'écoulement du temps (possibilité d'érosion du bois), ou à l'usure naturelle des Produits (lasure, décoloration, fentes, etc). A ce titre, le Client s'engage à entretenir le Produit conformément au mode opératoire et/ou aux conditions de maintenance visualisables sur le site internet et sur le catalogue.

La responsabilité totale et cumulée de AUBRILAM dans le cadre de l'exécution du Contrat ne pourra en aucun cas excéder dix pour cent (10%) du montant total de la commande.

Les photos des Produits du catalogue n'ont pas de valeur contractuelle. Le poids des Produits est donné à titre purement indicatif. Les cotes des massifs de fondation ne sont données qu'à titre d'indication ; ces massifs doivent être établis par le Client, sous sa responsabilité et en tenant compte des variations exigées par les conditions locales. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais seront communiqués par AUBRILAM.

L'obligation d'AUBRILAM ne s'applique pas en cas de vice provenant soit de matières fournies par le Client, soit d'une conception imposée par celui-ci.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le Client doit :

- Communiquer à AUBRILAM, préalablement à la commande, la destination et les conditions d'utilisation des Produits
- Aviser AUBRILAM, sans retard et par écrit, des vices qu'il impute au Produit et fournir

toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci

- Donner à AUBRILAM toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier
- S'abstenir, en outre, sauf accord exprès d'AUBRILAM, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation.

ARTICLE 10 : Propriété intellectuelle

10.1. AUBRILAM détient la propriété exclusive des marques, des produits, des dessins, croquis, plans modèles et d'une façon générale tous les documents de toute nature remis ou envoyés par AUBRILAM au Client. Il est donc expressément interdit d'effectuer toute reproduction, imitation de ces marques et/ou de tout autre signe distinctif identique ou similaire, à titre de marque, de nom de domaine ou pour tout autre usage. AUBRILAM se réserve le droit d'agir en contrefaçon contre toute personne ne respectant pas ces dispositions. De la même manière, les produits, dessins, croquis, plans ne peuvent ni être exécutés ni reproduits, ni représentés sans l'autorisation expresse préalable et écrite de AUBRILAM ni faire l'objet d'aucune revendication de quelque droit de propriété intellectuelle de quelque nature qu'il soit.

10.2. La vente des produits n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au profit du Client. Les droits de propriété intellectuelle, déposés ou non, restent la propriété pleine et entière de AUBRILAM.

10.3. Toute imitation ou reproduction intégrale ou partielle des produits et nom des produits, sur quelque support que ce soit, est strictement interdite. La reproduction ou l'utilisation de ces éléments pourra faire l'objet de poursuites.

ARTICLE 11 : Données personnelles (CNIL)

La vente de produits par AUBRILAM nécessite la collecte, par AUBRILAM, d'un certain nombre d'informations personnelles concernant le Client nécessaire à la bonne administration des commandes ainsi qu'au respect des obligations contractuelles de AUBRILAM. Elles sont susceptibles d'être transmises à nos fournisseurs, clients.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Le responsable du traitement est AUBRILAM dont les coordonnées sont indiquées dans l'article définition. Les données sont conservées pour la durée requise par la garantie marquage CE. La Société déclare avoir mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser les données personnelles. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique.

Ces données personnelles pourront toutefois, faire l'objet d'une cession au profit du cessionnaire du fonds de commerce et/ou du repreneur dans le cadre d'une restructuration.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le traitement des informations nominatives relatives aux Clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit à la portabilité des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de AUBRILAM en la formulant par e-mail contact@aubrilam.fr ou par courrier postal à AUBRILAM, 83 rue Fontgèze, 63057 Clermont-Ferrand, Cedex 1.

ARTICLE 12 : Confidentialité

Le Client considérera comme strictement confidentielle et s'interdira de divulguer toute information donnée (notamment sans que la liste soit exhaustive photographies, dessin, plans, croquis, maquette...) dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat ou d'une commande.

Cette clause demeurera valide tant que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public ou divulguées de son propre fait par AUBRILAM.

ARTICLE 13 : Divers

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement national ou international ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et les Parties procéderont sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature du Contrat.

ARTICLE 14 : Droit applicable - Règlement des litiges

Le droit applicable est le droit français à l'exclusion de toute autre convention internationale applicable. En cas de litige, le Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand sera seul compétent.

AUBRILAM

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros

Siège social : 83 Rue Fontgèze - 63000 Clermont-Ferrand

Numéro de RCS : 343 340 543 RCS Clermont-Ferrand

Numéro de TVA : FR78 343 340 543